



## **Renforcement de l'équipe de gestion au capital de Turenne Investissement par l'exercice de ses BSA A**

**Paris, le 19 novembre 2007 : L'équipe de gestion de Turenne Capital se renforce au capital de Turenne Investissement en exerçant ses BSA A.**

Turenne Investissement souhaite informer ses actionnaires que le management de Turenne Capital ayant souscrit à hauteur de 300 000 € lors de l'introduction en Bourse, a décidé d'exercer la totalité de ses BSA A, renouvelant ainsi toute sa confiance dans la stratégie et les perspectives de développement de Turenne Investissement.

Il est rappelé que le modèle de Turenne Investissement repose sur des prises de participations dans des PME non cotées en capital développement et transmission. Depuis l'introduction en Bourse, le portefeuille de participations non cotées a généré une plus-value de +1,8 M€. Les 5 investissements en portefeuille (Aston Médical dans la santé, Globe Diffusion et Webhelp dans les Services, Médiastay et Dromadaire dans l'Internet) sont valorisés à leur prix de revient.

De plus, Turenne Investissement tient à préciser que sa trésorerie a généré entre le jour de l'introduction et le 30 septembre 2007, un rendement de 4,52%.

Au 30 septembre 2007, le montant de la trésorerie s'élevait à 9,19 M€, placée dans des fonds monétaires gérés par le Crédit Agricole Asset Management et principalement investie dans des obligations d'Etat et des obligations d'entreprises. La répartition entre les différents supports était la suivante :

CAAM Tréso Etat	37,8%
CAAM Mone Cash	35,6%
CAAM Tréso Corporate	26,6%
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

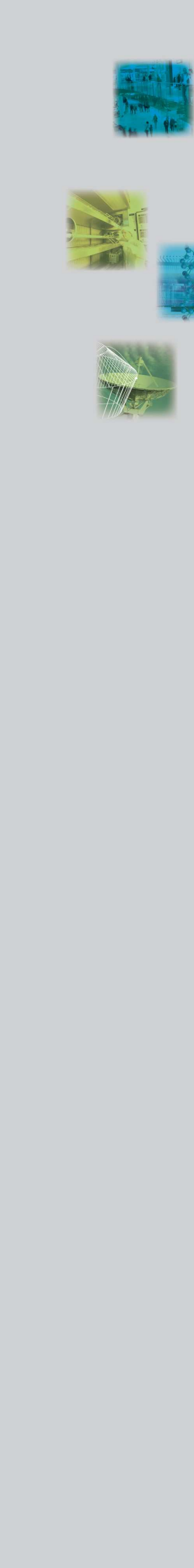
Afin d'apprécier de manière indépendante le potentiel de ces participations, une analyse financière sera initiée dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, l'équipe de gestion travaille activement à sélectionner des cibles d'investissement pour les prochains mois et investir sur le long terme.

### **A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT**

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-



développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un horizon d'investissement à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

#### **Contact**

Béatrice VERNET

Turenne Capital

Tél. : 01 53 43 03 03

[bvernet@turennecapital.com](mailto:bvernet@turennecapital.com)

#### **Relations Presse**

Coralie VOGT

ACTUS Communication

Tél. : 01 53 67 35 79

[cvogt@actus.fr](mailto:cvogt@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaines mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumis à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.